

Règlement de la tombola « Fête familiale USEP Métropole de Lyon » organisée par le comité USEP69

Article 1 - Organisation

Le Comité USEP Rhône-Métropole de Lyon, de loi 1901, organise le 2 juin 2018, une tombola, pour financer le projet de la « Fête familiale USEP Métropole de Lyon »

Article 2 – Participants et conditions de participation

La tombola est ouverte à toutes personnes physiques majeures, ou mineures avec autorisation du tuteur légal résident en France Métropolitaine.

Toute personne, inscrite à la « Fête familiale USEP Métropole de Lyon » peut participer à la tombola.

455 billets seront mis en vente au prix de 2 euros chacun.

L'élimination immédiate du participant aura lieu si une tricherie est avérée.

Article 3 – Dotation

La tombola est doté de 6 de lots, d'une valeur globale estimative de 1619 € :

- Lot de premier rang : Séjour Famille Vacances d'une valeur de 1064 €
- Lot de deuxième rang : Vélo Décathlon d'une valeur de 250 €
- Lot de troisième et quatrième rang : 5 places pour Match OL d'une valeur de 125 €
- Lot de cinquième rang : sac de sport et ballon officiel coupe du monde 2018 d'une valeur de 100 €
- Lot de sixième rang : un appareil ménager CuisiCook d'une valeur de 80 €

Les lots non réclamés seront soit remis en jeu par l'organisateur soit annulés.

Article 4 – Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le 2 juin 2018 à 16h15 en présence de Jacques Raguideau président du comité USEP69 et de plusieurs témoins pour attester de sa conformité et de son bon déroulé.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par gagnant.

Si le bon de participation est illisible, ou mal complété, celui-ci sera considéré comme nul, et un nouveau tirage sera réalisé pour déterminer le gagnant du lot.

S'il y a l'existence d'une tricherie avérée, le bulletin de la personne concernée sera retiré et considéré comme nul.

Article 5 – Retrait des lots

La date limite de retrait des lots est fixée au 2 juin 2018 lors du tirage au sort. Les personnes souhaitant récupérer leurs lot, qui ne se seront pas manifesté physiquement lors du tirage se verront déchu de leur droit, et perdront la propriété du bien. L'association remettra immédiatement en jeu le lot. Les lots sont à retirer sur place.

Article 6 – Limitation de responsabilité

Le comité USEP Rhône-Métropole de Lyon se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout évènement sans que sa responsabilité ne soit engagée. Dans ce cas, les participants se verront remboursés du prix du bon de participation, sur présentation de ce dernier.

Lot n°1 : Séjour Famille Vacances



Lot n°3 et n°4 : 5 Places OL



Lot n°2 : Vélo Décathlon



Lot n°5 : Sac de sport et ballon officiel coupe du monde 2018



Lot n°6 : Cuisicook

